

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/04/2024

Séance du 30 avril 2024 sous la présidence de M. Jean-Marie OTT, maire.

Date de convocation : **22/04/2024**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 10 (BAUMONT Valérie, FISCHER Scarlett, HESS Frédéric, KENNEL Franck, MERKLING Sébastien, OTT Jean Marie, PETER Elodie, SERHANE Amandine, URBAN Gilles, WITZ Manuel).

Conseillers excusés : Claire MOTTIER ayant donné pouvoir à Gilles URBAN, Alain WEBER ayant donné pouvoir à Valérie BAUMONT, Arnaud BAEUERLE a donné pouvoir à Elodie PETER.

Secrétaire de séance : MERKLING Sébastien (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

Calcul du quorum : par application de l'article 10 de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.* Le quorum étant atteint avec 10 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mars 2024
3. Changement de dénomination de la place du Tilleul, attribution de numérotation rue Principale et rue de la Mésange
4. SDEA – contribution eaux pluviales
5. Communications et divers

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune.

Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur MERKLING Sébastien, 1^{er} adjoint au maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2024

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte rendu de la séance du 19 mars 2024.

1. CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE LA PLACE DU TILLEUL, ATTRIBUTION DE NUMÉROTATION RUE PRINCIPALE ET RUE DE LA MÉSANGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, suite aux travaux de réfection de la voirie et d'aménagement de la place du Tilleul avec abattage du tilleul, de renommer la place.

Les propositions soumises par le CMJ, après vote, étaient les suivantes :

- 1^{ère} position : La Placette (s'blatzel) avec une majorité des suffrages
- 2^{ème} position : Place de la Libération
- 3^{ème} position : Place du 15 mars 1945

Délibérations du Conseil Municipal de Mietesheim du 30 avril 2024

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** de renommer la place du Tilleul : PLACE DE LA LIBERATION (15 mars 1945)

D'autre part, suite à la réalisation d'une nouvelle construction dans la rue Principale côté pair, et au projet d'une nouvelle construction rue de la Mésange côté impair, il y a lieu d'attribuer une numérotation complémentaire à savoir le :

- **58 B rue Principale.**
- **15 rue de la Mésange**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la numérotation intermédiaire dans la rue Principale et complémentaire dans la rue de la Mésange.

2. SDEA – CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES

Lors de sa dernière réunion, la commission locale du SDEA a statué sur le montant de la contribution eau pluviale versée au SDEA, périmètre de Mietesheim. Elle est de 11.000€ TTC pour 2024.

Cette contribution doit faire face aux remboursements des emprunts engendrés par le SDEA pour les récents travaux sur le réseau de la Commune. C'est également un moyen de ne pas augmenter exagérément le taux de la taxe d'assainissement à la charge des foyers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ces membres, et après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de ses membres,

De verser une contribution eaux pluviales au SDEA d'un montant de 11.000,- € TTC et de l'inscrire au Budget primitif 2024 sur le compte 65738.

COMMUNICATIONS ET DIVERS

Le maire rend compte des dernières décisions prises dans le cadre de la gestion communale et dans celui de ses délégations et procède à diverses communications :

- ✓ M. le Maire fait un point d'étape en ce qui concerne la mise en place du site internet de la commune. Elodie PETER récapitule l'arborescence selon ce qui a été souhaité par la commission Tx. On en est au choix des couleurs de fond du site.
- ✓ Le point est fait également sur le déroulement et l'organisation des élections européennes du 9 juin ainsi que les élections de renouvellement du CMJ qui auront lieu simultanément
- ✓ Le rapport 2023 des activités de gendarmerie sur notre commune est aussi repris et expliqué
- ✓ M. le maire annonce que les Tx de mise en conformité électrique du foyer et de l'école (points d'amélioration demandés par Socotec) sont en cours et nous seront enfin dans les normes.
- ✓ Le chantier de raccordement ALELOR à notre conduite d'assainissement se profile enfin et une première phase de Tx devrait être réalisée en juillet prochain.
- ✓ La fermeture de classe sur notre RPI est définitivement actée par l'inspection académique et va toucher une classe élémentaire de Mertzwiller.
- ✓ M. le Maire annonce que c'est maintenant officiel notre dépôt de pain (et boulangerie Val de Moder) fermera au 1^{er} octobre prochain. Comment continuer à proposer une offre de boulangerie sur notre commune ?
- ✓ Un compte rendu est fait de la commission locale SDEA qui s'est tenue le 29 avril et qui a validé une contribution d'eau pluviale (CEP) de 11 000,- € TTC sur 2024 en vue d'équilibrer le budget de notre périmètre.

- ✓ Le diagnostic thermographique effectué par la comcom cet hiver sur la commune ne s'est pas avéré concluant en raison de la très mauvaise lisibilité des clichés et donc, de fait, des améliorations énergétiques à proposer aux propriétaires. Une seconde campagne sera effectuée l'hiver prochain.
- ✓ M. le Maire signale qu'il a signé tous les devis du cabinet de géomètre BAUR qui est missionné pour une mise à plat des parcelles privées/domaine public ou les choses ne sont pas clairement établies et retranscrites sur le ban communal. Une réunion de Conseil devrait avoir spécifiquement lieu sur ce sujet à la rentrée.
- ✓ Un retour est fait sur l'inauguration officielle du City stade et des terrains de pétanque le lundi 20 mai dernier ainsi que sur la matinée citoyenne (nettoyage de printemps) du 6 avril dernier.
- ✓ M. le Maire annonce aussi que l'APE souhaite contribuer par le biais d'une subvention au marquage de la cour de l'école par des jeux et parcours ludiques.
- ✓ M. le Maire rappelle qu'une rencontre sera prévue avec les locataires de notre lot de chasse le 5 octobre prochain en matinée
- ✓ Un point est fait sur les différentes animations estivales prévues sur la commune par nos associations.

Signature du secrétaire de séance :

Sébastien MERKLING



Signature du Maire :

Jean-Marie OTT


